



**PRÉFÊTE
DE L'AVEYRON**

*Liberté
égalité
fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

***portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque
au sol***

située sur la commune de Foissac 12 260

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée, sur le territoire de la commune de Foissac, pour une durée de 32 jours consécutifs, du **lundi 27 octobre 2025 14 heures au jeudi 27 novembre 2025 17 heures**, suite à la demande d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 3,6 MWc, au lieu-dit « Bouygoux », sur le territoire de la commune de Foissac.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Foissac, Le Bourg, 12260 Foissac. Les pièces du dossier d'enquête susvisé, qui comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, des plans, l'avis de la MRAE et la réponse du porteur de projet, recueillis pendant l'instruction, sont mises en ligne et accessibles depuis le site internet des services de l'État « www.aveyron.gouv.fr », à la rubrique consultation du public – Enquêtes publiques – En cours.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, publique auprès de la préfecture de l'Aveyron -DCPPAT - BEDD.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de Monsieur Darnis Cyril, Directeur technique chez Soleil du Midi développement, Tel : 06-79-06-63-90, courriel : cyril.darnis@soleildumidi.fr

Les observations et les propositions peuvent être recueillies :

- de façon manuscrite sur le registre d'enquête, déposé à la mairie de Foissac, ou orale, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, jusqu'au 27 novembre 2025 à 17h00 ;
- par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Foissac, siège de l'enquête, Le Bourg- 12 260 Foissac
- Par voie dématérialisée, sur l'adresse mail dédiée : pref-enquete-parcphotofoissac@aveyron.gouv.fr

Les observations sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie de Foissac, pour les observations transmises par courrier et celles reçues sur le registre d'enquête publique ; ;
- depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr », pour les observations formulées par courriels ;

Ces observations sont également communicables, pendant toute la durée de

l'enquête, à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reprographie ou de mise sur support informatique sont à sa charge.

Le tribunal administratif de Toulouse a désigné Madame Catherine FUERTES pour conduire l'enquête publique et Monsieur WOUTER VAN DE RIJT en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Foissac :

- le lundi 27 octobre 2025 de 14H00 à 17H00 ;
- le vendredi 14 novembre 2025 de 14H00 à 17H00 ;
- le jeudi 27 novembre 2025 de 14H00 à 17H00 ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Foissac, à la préfecture de l'Aveyron, ainsi que sur le site internet des services de l'État (www.aveyron.gouv.fr), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, la préfète statuera sur la demande, par arrêté préfectoral. La décision qui interviendra sera, soit une autorisation, une autorisation assortie de prescriptions, ou un refus.

Fait à Rodez, le

Pour la préfète et par
délégation,
la secrétaire générale

Véronique ORTET